



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale des
affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Affaire suivie par :
Tahar BENREDJEB
03 22 97 33 31

tahar.benredjeb@culture.gouv.fr

Références : IA0802241900003-2

VOL-V Electricité Renouvelables
45 Impasse du Petit-Pont
76230 ISNEAUVILLE

À l'attention de Madame Gaëlle Laurent,

Amiens le 1 février 2019,

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : BILLANCOURT, CRESSY-OMENCOURT (SOMME), Extension de la centrale éolienne de Falvieux
IA0802241900003. Dossier AEU 80-2018-073.
Livre V du Code du patrimoine

Madame, Monsieur,

La Préfecture de la Somme m'a transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 7 janvier 2019.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de Région,
et par délégation,
Le directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation
Le conservateur régional adjoint de l'archéologie

Didier BAYARD



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Le préfet de région

Direction régionale des
affaires culturelles

à

Service régional de
l'archéologie

Préfecture de la Somme
51 Rue de la République
80020 AMIENS CEDEX 9

Affaire suivie par :
Tahar BENREDJEB
03 22 97 33 31

tahar.benredjeb@culture.gouv.fr

Références : IA0802241900003-1

Amiens le 1 Février 2019,

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : BILLANCOURT, CRESSY-OMENCOURT (SOMME), Extension de la centrale éolienne de Falvieux
IA0802241900003. Dossier AEU 80-2018-073.
Votre courrier du 20 décembre 2018
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 7 janvier 2019.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de Région,
et par délégation,
Le directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation
Le conservateur régional adjoint de l'archéologie

Didier BAYARD